

Délibération n°D20230037

Rapporteur : Charles MARBOT

Service : Finances

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »

(2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

(3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »

(4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

SUBVENTION ÉQUILIBRE AUX BUDGETS CCAS ET RÉSIDENCE AUTONOMIE - GESTION 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1611-4 ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 arrêté le 08/12/2022 ;

VU la délibération N°D20220109 votée le 17/11/2022 relative aux orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal pour l'année 2023 et la délibération N°D20220138 votée le 13/12/2022 adoptant le budget communal 2023,

VU les résultats de la gestion 2022 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de son budget annexe relatif aux Résidences Autonomie présentés en Conseil d'Administration le 27 avril dernier ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24/04/2023 ;

CONSIDÉRANT les missions poursuivis par le CCAS de BERGERAC, son développement actuel et ses besoins, plus accrus en période de difficultés économiques ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de financer les déficits relevés au compte de gestion 2022 du CCAS par une subvention d'équilibre versée par la Ville de BERGERAC afin de maintenir et pérenniser ses services ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à cette mise à niveau sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VERSER** au CCAS de la Ville de BERGERAC une subvention d'équilibre d'un montant global de 472 567,50 € réparti comme suit :
 - 256 519,14 € pour financer le déficit de clôture du budget principal du CCAS ;
 - 216 048,36 € pour financer le déficit de clôture du budget annexe des Résidences Autonomie ;Étant entendu que cette subvention d'équilibre se traduit par un flux financier ne prenant pas en compte la valorisation du personnel mis à disposition.
- **D'IMPUTER** ces montants au Budget Principal en cours de la Ville sur la ligne budgétaire 65-657362-520.

Adopté par 25 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON.

6 abstentions : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **10 MAI 2023**
et de l'affichage en date du **10 MAI 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Gérald TRAPY



Le Maire



Jonathan PRIOLEAUD